

II

*Le Ministre-Conseiller et Consul du Canada au Directeur général de la Force
multinationale et d'Observateurs*

Rome, le 18 mars 1986

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 13 février 1986 concernant la modification du paragraphe 2 de la partie I des Conditions de participation du Canada à la Force multinationale et d'Observateurs, (FMO) annexées à l'échange de notes entrées en vigueur à la date de notre signature, le 28 juin 1985, qui attribue une responsabilité supplémentaire à l'Unité canadienne d'hélicoptères (UCH).

J'ai en outre l'honneur de vous faire part de l'agrément de mon Gouvernement aux dispositions contenues dans votre Note. En conséquence, votre Note et la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre le Canada et la Force multinationale et d'Observateurs un Accord qui prend effet à la date de ce jour.

Je vous prie, Monsieur le Directeur général, d'agréer les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre-Conseiller et Consul,
WILFRID-GUY LICARI

M. Peter D. Constable,
Directeur général,
Force multinationale et d'Observateurs,
Rome.